

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 30

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 34

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 18**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

21/05/2024

30 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, Mme MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE CONTIN FORET EST OUEST - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BP 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2024_03_26_22 du 26 MARS 2024

Considérant les résultats du compte administratif 2023 ci-dessous,

ZAE CONTIN FORET EST OUEST	CA 2023
Recettes de fonctionnement	91 603.62
<i>Reprise excédent N-1</i>	
Dépenses de fonctionnement	67 174.13
<i>Reprise déficit N-1</i>	
Résultat de fonctionnement	24 429.49
Recettes d'investissement	38 100.00
<i>Reprise excédent N-1</i>	<i>23 511.83</i>
Dépenses d'investissement	91 603.62
<i>Reprise déficit N-1</i>	
Résultat d'investissement	-53 503.62
<i>RAR - Recettes</i>	<i>1 907.99</i>
<i>RAR - Dépenses</i>	<i>0.00</i>
Résultat d'investissement avec RAR	-51 595.63
RESULTAT DE CLOTURE	-29 074.13

Après avoir examiné le compte administratif, constatant qu'il fait apparaître un excédent dans la section de fonctionnement et un déficit dans la section d'investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit au budget primitif 2024 :

- 24 429,49 € au compte 1068 – Recettes d'investissement
- 53 503,62 € au compte 001 – Dépenses d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe ZAE Contin Foret Est Ouest,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 34 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2023 du budget primitif 2024 comme suit :

- 24 429,49 € au compte 1068 – Recettes d'investissement
- 53 503,62 € au compte 001 – Dépenses d'investissement

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 11/06/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN